

COMITÉ SYNDICAL de VIGIPOL

Samedi 11 mars 2006
À 9 h 30
À Plouénan

L'an deux mille six, le 11 mars, à 9 heures 30, le **Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cristal à Plouénan, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierrick PERRIN.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- **LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR :** Conseil Général ; Binic ; Kerbors (2) ; Lannion ; Lézardrieux ; Louannec ; Paimpol ; Penvénan ; Perros-Guirec ; Pleumeur-Bodou ; Plérin (2) ; Plestin-les-Grèves ; Ploubazlanec ; Plougrescant ; Ploulec'h ; Plourivo ; Pordic ; Saint Briec (2) ; Trédarzec ; Trédrez-Locquémeau ; Trégastel ; Trélevorn ; Trévou-Treguignec (2) ;
- **LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE :** Conseil Général (2) ; Brest (2) ; Carantec ; Guisseny ; Henvic ; Île de Batz ; Île Molène ; Île d'Ouessant ; Kerlouan ; Lampaul-Ploudalmézeau ; Landeda ; Lanildut ; Lannilis ; Le Conquet ; Morlaix ; Plourazel ; Ploudalmézeau (2) ; Plouénan ; Plouescat (2) ; Plougoum ; Porspoder ; Plounévez-Lochrist (2) ; Roscoff (2) ; Saint Martin-des-Champs ; Saint-Pabu ; Saint Pol-de-Léon (2) ; Tréfléz ;
- **COMMUNES EN COURS D'ADHÉSION :** Saint-Lunaire ; Kerlaz ; Le Relecq Kerhuon ; Saint Cast-le-Guildo.

ONT DONNÉ POUVOIR :

TRÉGASTEL	Le Guillouzer Loïc	À	Le Morvan Hervé
PLOUESCAT	Blonz Jérôme	À	Le Guen Jacques
BREST	Maire Jacques	À	Gléau Joseph
BREST	Cuillandre François	À	Appéré Patrick
LOCQUIREC	Jolivet Danièle	À	Cabon Bernard
ÎLE MOLÈNE	Callac Oliver M.T	À	Masson Jean-François
SAINTE QUAY-PORTRIEUX	Androuin Pierre	À	Arthur André
LOUDALMÉZEAU	Lamour Marguerite	À	Arzel Alphonse
POUBAZLANEC	Richard Yvon	À	Le Bars Ange
TRÉBABU	Tanguy André	À	Perrin Pierrick
PLURIEN	Esnault Maryvonne	À	Guillot Gisèle
TRÉGLONOU	Le Ru René	À	Urien François
SAINTE BRIEUC	Gouzy Alain	À	Cadec Alain
ÎLE DE BRÉHAT	Collin Yvon	À	Pères Jean-Pierre
ÎLE DE BRÉHAT	Le Pache Jean-Luc	À	Derrien Nicole
PORDIC	Yveline Malpot	À	Le Métayer Henri
LANMODEZ	Gouronnec Alain	À	Kerleau Erwan
MINIHY-TRÉGUIER	Le Corfec Louis	À	Le Cozannet Micheline
ERQUY	Nonnet Bernard	À	Vitel Jean

LANLOUP	Blanchard Hubert	À	Mazeau Gabriel
LANLOUP	Le Nerrant Edmonde	À	Gaborit Martine
SIBIRIL	Edern Jacques	À	Kervella Adrien
MORIEUX	Corbel Henriette	À	Perrin Pierrick
PLOUGASNOU	Tanguy Yvon	À	Berrou Jean
PLOUGUIEL	Nédelec Jean-Yves	À	Perrin Pierrick
SAINT MARTIN-DES-CHAMPS	René Fily	À	Gouédic Annie
HENVIC	Person Marthe	À	Briant Patrick
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Coudol Alain	À	Boullet Patrick
TRÉBABU	Boulic Jean-Pierre	À	Rohou Gilbert
TRÉDREZ	Rogard Henri	À	Le Jeune Joël
PLOUZÉC'H	Guillou Romain	À	Jézéquel Jean-Claude
PLOUIDER	Ronvel Jérôme	À	Perrin Pierrick
CONSEIL GÉNÉRAL 29	Tanter Raynald	À	Simon-Guillou Chantal
LANNION	Guégan Yannick	À	Lopez René
PLURIEN	Veillon Eugène	À	Rolland Jeannette

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Erquy ; Étables-sur-Mer ; Île de Bréhat ; Kerfot ; Lanloup (2) ; Lanmodez ; Minihiy-Tréguier ; Morieux ; Pléneuf-Val-André ; Pleubian ; Pleudaniel ; Plouézec ; Plouguiel ; Ploumilliau ; Plurien ; Pontrieux ; Saint Michel-en-Grève ; Saint Quay-Portrieux ; Tréduder ; Tregon ; Tréguier ; Brèles ; Brignogan-Plages ; Cléder ; Goulven ; Guimaëc ; Lampaul-Plouarzel ; Landunvez ; Locquénolé ; Locquirec ; Plougasnou ; Plouguerneau ; Plouguin ; Plouider ; Ploumoguer ; Plounéour-Trez ; Porspoder ; Saint Jean-du-Doigt ; Santec ; Sibiril ; Trébabu ; Tréglonou ; Cancale.



Monsieur Pierrick PERRIN, Président du Syndicat, souhaite tout d'abord la bienvenue à tous les délégués et remercie Yves AUTRET, Maire de Plouénan, d'accueillir le Comité syndical de Vigipol sur sa commune. Ce dernier accueille à son tour les délégués.

Monsieur le Président ouvre la 1^{ère} séance du Comité syndical

1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

1.1. Un peu d'histoire budgétaire :

Pierrick PERRIN explique qu'il s'agit ici de faire une présentation rétrospective (c'est-à-dire, d'où sommes-nous partis il y a 5 ans ?) puis prospective (où allons-nous dans les 5 ans à venir ?). La réserve du fonds de placement a permis l'installation de Vigipol et la prise en charge des dépenses liées aux actions (en opposition aux charges fixes de fonctionnement couvertes par les cotisations). Depuis 2001, nous avons utilisé 450 000 € sur ce fonds de placement (qui était de 1 148 000 € à l'origine).

Notre souhait est aujourd'hui de trouver rapidement des ressources nouvelles mais il faut du temps pour construire une crédibilité nouvelle.

Où en sommes-nous aujourd'hui sur le plan financier ? Il est vrai que cela ne va pas aussi bien qu'on pourrait le souhaiter mais cela est moins catastrophique que certains ont pu le dire.

1.2. Situation actuelle : le Compte Administratif 2005

Les dépenses fixes s'élèvent à 120 372 €, composées principalement des charges de personnel, tandis que les recettes fixes sont de 72 817 € (cotisations des communes et des départements). Nous puisons donc dans le fonds de réserve à hauteur de 47 555 € pour couvrir les charges fixes de fonctionnement pour l'année 2005.

Les dépenses variables, c'est-à-dire les dépenses liées aux actions menées par le syndicat, s'élèvent à 177 793 €. Il faut rappeler que certaines dépenses importantes sont liées à l'organisation du 25^{ème} anniversaire. Les recettes variables sont constituées des intérêts rapportés par le fonds de placement, des subventions obtenues dans le cadre du 25^{ème} anniversaire et surtout des dommages et intérêts perçus dans le cadre des actions judiciaires menées contre les auteurs de rejets illicites en mer pour 91 967 €. Cette dernière somme est à rapprocher des frais d'avocat engendrés par ces affaires mais, dans l'ensemble, le rapport est positif même si de nombreux dommages et intérêts n'ont pas encore été payés au syndicat. Les recettes effectivement encaissées en 2005 s'élèvent à 111 035 € mais le différentiel est quand même de 66 758 €.

1.3. Présentation du Budget Primitif 2006 :

Les prévisions de dépenses fixes de fonctionnement sont de 123 900 € soit une augmentation de 3% par rapport à 2005, principalement due aux charges de personnel. Les recettes fixes restent à 72 817 €.

N.B. : Lors du 25^{ème} anniversaire, Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional, avait fait part de la volonté de la Région de monter un partenariat avec Vigipol, sous la forme que nous définirions. Le bureau syndical avait opté pour une adhésion pure et simple de la Région car une cotisation syndicale est une dépense de participation obligatoire pour les adhérents tandis qu'une simple subvention attribuée annuellement, donc révisable, est beaucoup plus aléatoire. Nous avons reçu la réponse officielle de Jean-Yves LE DRIAN cette semaine : il est d'accord sur le principe de l'adhésion et sur une cotisation de 30 000 €, décision qu'il faut désormais soumettre à l'assemblée régionale.

Les dépenses variables sont prévues à hauteur de 94 100 €. Il faut noter une diminution des frais d'avocat en raison de l'absence de flagrant délit de rejets illicites en mer depuis octobre 2005. Cela peut s'expliquer soit par une diminution de la surveillance soit par une diminution des contrevenants dans les zones sous surveillance. Les recettes variables de 2006 sont composées des intérêts du fonds de placement (à noter : diminution de ces intérêts puisque le capital du placement diminue d'année en année), des dommages et intérêts à venir, du partenariat engagé avec le Conseil général des Côtes d'Armor dans le programme EMDI et des subventions pour le 25^{ème} anniversaire (imputées sur le BP 2006 et non sur le CA 2005). L'exercice 2006 dégagera un excédent de 2 900 € pour les charges variables ce qui signifie qu'il ne sera pas nécessaire de puiser dans le fonds de placement cette année.

Par contre, la balance charges variables / charges fixes (2 900 € - 51 083 €) s'établit à - 48 183 € qu'il reste à mobiliser, dont 33 260 € de recettes escomptées (cotisation de la Région notamment) ce qui donne une somme de 17 823 € à rechercher activement. La situation est donc beaucoup moins grave que certaines personnes ont pu le craindre, même si elle n'est pas encore stabilisée.

Pierrick PERRIN revient sur le nauffrage du chimiquier ECE dans la Manche le 30 janvier 2006. Vigipol a déposé plainte car, les faits ayant eu lieu dans les eaux internationales, il n'y aura pas d'enquête judiciaire or le dépôt de plainte permettra l'ouverture d'une information par le procureur.

De plus, cela a permis d'initier un premier contact avec le Conseil général de la Manche dont le Président a dit son souhait d'avoir une structure équivalente à Vigipol. Le Président, Jean-François LE GRAND, a même envoyé un courrier à tous les départements du grand Ouest pour associer les actions dans cette affaire. Toutefois, il faut rappeler que les Conseils généraux n'ont pas compétence en la matière, cela relève des communes.

Il faut donc faire en sorte que les communes littorales se fédèrent afin d'agir pour éviter que de tels événements ne surviennent. En effet, s'il y a risque de pollution par hydrocarbures, les risques de pollutions chimiques, comme pour ce naufrage, sont aussi bien réels. Il faut donc également se mobiliser contre ce type de risques.

Cette affaire a donc permis à Vigipol d'élargir le champ de ses partenariats potentiels. De plus, Pierrick PERRIN souligne qu'il a lancé un appel public au Président de la Région Haute-Normandie (également partie prenante du programme EMDI) lors de la réunion de la CRPM à Brest le 17 février dernier pour mettre en œuvre un plan d'actions communes. Il ne resterait désormais qu'un « trou » à combler parmi nos

partenariats sur le littoral Atlantique-Manche-Mer du Nord : le littoral Sud de la Bretagne. Le front commence à se solidariser.

Question du délégué de Plérin : quelles sont les communes en cours d'adhésion ?

Il s'agit de Cancale, Kerlaz, Le Relecq-Kerhuon, Saint Cast-le-Guildo, Saint Jean-Trolimon et Saint Lunaire. Pierrick PERRIN ajoute que l'appel du Conseil général de la Manche facilitera peut-être, par effet d'entraînement, l'adhésion du département d'Ille-et-Vilaine.

Ouverture de la 2^{ème} séance du Comité syndical

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 :

Monsieur Alain CADEC est désigné secrétaire de séance.

Monsieur PERRIN propose que Monsieur Alain CADEC préside la séance pour la partie relative à l'approbation de ce compte, ne pouvant lui-même légalement être présent lors du vote. L'assemblée approuve à l'unanimité cette désignation.

Alain CADEC présente le Compte Administratif 2005 dont les principaux postes sont résumés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	PRÉVUES	RÉALISÉES
011 - Charges à caractère général	746 284,27	203 528,03
012 - Charges de personnel et frais assimilés	92 600	79 607,54
65 - Autres charges de gestion courante	22 500	14 674,85
67 - Charges exceptionnelles	500	333,64
67 - Dépenses imprévues	1000	
023 - Virements à la section investissement	38 100	
68 - Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL	900 984,27	298 144,06
RECETTES		
74 - Dotations et participations	72 972,56	72 817,41
75 - Autres produits de gestion courante		
76 - Produits financiers	12 000	12 402
77 - Produits exceptionnels	30 000	101 589,18
RECETTES DE L'EXERCICE	114 972,56	186 808,59
002 - Résultat de fonctionnement reporté	786 011,71	786 011,71
Résultat de clôture		642 976,47

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	PRÉVUES	RÉALISÉES
020 - Dépenses imprévues (opération d'ordre)	2 100,00	1 994,93
20 - Immobilisations incorporelles		
21 - Immobilisations corporelles	36 000,00	29 704,84
23 - Immobilisations en cours		
TOTAL	38 100,00	31 699,77

Pierrick PERRIN laisse la place à Alain CADEC pour le vote du Compte Administratif.

Le Président quitte la salle.

Alain CADEC soumet le Compte Administratif 2005 à l'approbation du comité syndical qui l'adopte à l'unanimité des membres présents.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2005 :

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Concernant l'approbation du Compte Administratif dressé par M. Pierrick PERRIN, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de Monsieur CADEC :

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2005 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur
- Considérant que M. Pierrick PERRIN, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2005, les finances du Syndicat mixte en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées
- Procédant au règlement définitif du budget 2005, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

N° Subdivisions	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Excédent
85		786 011,71	298 144,06	972 820,30	674 676,24
06		0	93 526,09	61 826,32	- 31 699,77
	TOTAUX	786 011,71		1 034 646,62	642 976,47

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - en section d'investissement au compte 1068 : 31 699,77 €
 - en section de fonctionnement : 642 976,47 €

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2005 définitivement closes et les crédits annulés

Délibération adoptée à l'unanimité des délégués présents ou représentés.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER :

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Concernant l'approbation du compte de gestion de Monsieur Bertheuil, receveur.

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Pierrick PERRIN :

- Après s'être fait présenté le budget primitif de 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans des écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations : tous les membres présents.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	PROPOSITION	VOTE
011 - Charges à caractère général	123 750	123 750
012 - Charges et frais de personnel	84 400	84 400
65 - Autres charges de gestion courante	20 000	20 000
67 - Charges exceptionnelles	589 593,88	589 593,88
022 - Dépenses imprévues	1000	1000
023 - Virement à la section d'investissement (opération d'ordre)	12 900	12 900
TOTAL DÉPENSES	828 743,88	828 743,88
RECETTES		
74 - Dotations et participations	102 817,41	102 817,41
76 - Produits financiers	10 000	10 000
77 - Produits exceptionnels	70 050	70 050
TOTAL RECETTES	182 867,41	182 867,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	PROPOSITION	VOTE
20 - Immobilisations incorporelles	500	500
21 - Immobilisations corporelles	12 400	12 400
23 - Immobilisations en cours		
TOTAL	12 900	12 900
RECETTES		
021 - Virement de la section fonctionnement	12 900	12 900
TOTAL	12 900	12 900

Pas d'objection ni d'abstention,

Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.



Pierrick PERRIN passe désormais la parole à Patrick BOULLET pour présenter les résultats de l'enquête effectuée auprès de nos adhérents. Le Président rappelle que chacun des maires et délégués de Vigipol a reçu un questionnaire qu'une grande majorité a retourné à Sophie BAHÉ. Sophie a également rencontré un certain nombre d'entre vous afin de mesurer vos perceptions, appréciations et attentes vis-à-vis du syndicat.

6. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES ADHÉRENTS :

Patrick BOULLET rappelle que l'enquête a été menée par Sophie BAHÉ et qu'elle est donc la plus à même d'en présenter les résultats.

Présentation de Sophie BAHÉ : « Les acteurs de la gestion des pollutions marines : le Maire » (voir document en annexe).

Patrick Boulet tient à remercier chaleureusement le travail accompli par Sophie et à saluer l'implication de chacun dans cette enquête. Avant de passer à la présentation des orientations retenues par Vigipol, Patrick BOULLET souhaite laisser la parole aux participants pour faire des commentaires et/ou remarques à la fois sur le fond et sur la forme.

Daniel ROYAN, délégué de Saint Cast-le-Guildo, aimerait connaître la distinction entre « pollution marine » et « pollution maritime » dans l'exposé de Sophie BAHÉ. Cette dernière explique que la distinction est tenue car on parle de sécurité maritime mais de pollution marine. Le délégué de Saint-Cast-le-Guildo complète en disant que le terme « pollution maritime » est utilisé pour les pollutions qui atteignent le littoral tandis que celui de « pollution marine » vise celles qui sont plus au large et relèvent de la compétence du Préfet maritime. Jean-François MASSON ajoute que « maritime » s'applique au transport alors que marine a un sens plus large.

Jo GLÉAU, délégué de Brest, note que l'augmentation du nombre des adhérents entraînerait une augmentation du nombre des délégués. Or on peut constater qu'à chaque Comité syndical il est difficile de réunir 100 % des adhérents. Le linéaire côtier de la Bretagne Nord est déjà suffisamment grand. Par conséquent, il serait souhaitable que le Sud Bretagne se fédère dans une structure propre sinon on risque de perdre notre force. Par contre, en ce qui concerne les finances, on devrait accepter de recevoir de l'argent de la part de fondations, même si ce sont des fondations pétrolières comme Total. En effet, en Alaska, les gardes-côtes sont payés par des fondations privées ce qui ne les empêche pas d'être indépendants. Que les

pollueurs paient, cela ne nous compromet pas ! Par conséquent, s'il y a des propositions, on ne peut pas les refuser.

Présentation de Patrick BOULLET :

Concernant le périmètre syndical, la volonté du bureau de Vigipol de rester centré sur le littoral de la Bretagne Nord est quelque peu en contradiction avec les résultats de l'enquête. Le bureau préfère, en effet, inciter les communes de Bretagne Sud à se fédérer par elles-mêmes en une structure propre, analogue à la nôtre même si le Syndicat Mixte entend ne pas refuser d'éventuelles demandes d'adhésion spontanées.

Il ressort également de cette enquête une volonté de renforcer les liens entre Vigipol et ses adhérents par la mise en place de réunions de secteur, une communication écrite plus fréquente, de type « flash infos », qui pourrait être insérée dans les bulletins municipaux et une interactivité plus importante du site Internet.

Un autre souhait : donner la priorité à la préparation des communes face à la gestion de crise. Quelques propositions peuvent être faites dans ce sens : par exemple, s'appuyer sur un groupe de personnes ressources qui pourrait être force de propositions concrètes auprès des partenaires opérationnels et des structures spécialisées, en tout premier lieu la Préfecture maritime et le Cedre (créé rappelons-le au lendemain de l'Amoco...). Il s'agit également de voir et adapter localement les "plans Polmar" en "infra Polmar", d'appréhender la mise en place "des zones refuges", etc.... L'objectif est donc, en un mot, de contribuer à ce que nos adhérents se sentent un peu moins pris au dépourvu *en cas de*

Il nous est aussi rappelé dans ces résultats que Vigipol :

- est aux côtés des collectivités locales
- est l'interlocuteur de l'Etat, de ses organismes spécialisés, de l'Europe et des organismes internationaux
- poursuit bien sûr sa traque judiciaire à l'encontre des « voyous des mers »

De plus, il ressort que les adhérents de Vigipol souhaitent collaborer de façon prioritaire avec les collectivités des régions riveraines, de part et d'autre de la Manche, sans négliger l'organisation de liens conventionnels avec d'autres structures équivalentes à la nôtre sur le littoral français et au-delà. Par la même occasion, il s'agirait de rechercher une mutualisation des moyens et une répartition des tâches et missions selon les possibilités et les compétences de chacun, pour notamment :

- rapprocher Vigipol des réseaux de compétence et d'influence
- peser, autant que possible, sur l'évolution législative et réglementaire.

Or, tout cela demande des moyens supplémentaires. Alors même que Vigipol doit maîtriser son budget par une gestion rigoureuse, ces nouveaux moyens ne sauraient être recherchés dans la poche des contribuables. Les mers et océans sont des espaces de plus en plus prisés pour les transports internationaux. La Cornouaille et la Bretagne sont, en quelque sorte, les môles de la Manche, véritable autoroute de la mer à l'instar de la Mer du Nord. Ces espaces restreints, utilisés, usés, ...abusés, où certains sont moins égaux que d'autres quand il s'agit de prendre en charge les dégâts causés à ce patrimoine littoral commun sauvagement et durablement meurtri.

Affirmons-le : producteurs, affréteurs, transporteurs, transformateurs des biens qui transitent sur les mers et les océans, ont les ressources nécessaires pour assurer les dommages liés à leurs activités industrielles et commerciales !

En usant de tout notre *potentiel réseau*, tant au niveau national, européen qu'international, nous pourrions oeuvrer pour la création d'un fonds de solidarité européen «double-coque» qui permettrait non seulement d'indemniser les victimes à la hauteur des dommages occasionnés mais également de faire de la prévention globale, afin :

- que la réglementation maritime progresse et soit respectée tant au niveau national, européen qu'international,
- d'accompagner l'acquisition des procédures de gestion de crise par les collectivités locales susceptibles d'être concernées par une pollution maritime.

En cela, nous ne faisons qu'affirmer la nécessité de faire respecter les droits économiques, sociaux et culturels de la Bretagne et de l'Europe maritime. Il est tout aussi clair que, par cette proposition, les élus locaux des régions d'Europe de l'espace Manche appellent aux élus des Etats-Nations et de l'Union européenne pour infléchir concrètement l'action politique de l'Europe et de ses régions en faveur d'intérêts maritimes vitaux.

Commentaires des délégués présents :

Il serait peut-être opportun de transmettre un dossier de présentation de Vigipol aux écoles de journalisme dans l'optique de communication et d'information des médias.

En ce qui concerne la disparition de la conscription, il est toujours possible de faire appel aux réservistes de l'Armée.

Jacques LE GUEN, délégué de Plounévez-Lochrist, prend la parole pour remercier Sophie BAHÉ pour son travail. Cela va permettre de définir les lignes directrices des actions de Vigipol pour les années à venir. La création du Conseil National du Littoral est une bonne opportunité pour relayer les propositions de Vigipol, d'autant que trois députés finistériens en font partie. Il ajoute qu'il lui semble en effet raisonnable de rester sur la côte Nord de la Bretagne. Par contre, il pense qu'il est nécessaire que le syndicat intervienne dans la préparation des Plans POLMAR Terre car leur modernisation passe par l'inclusion des collectivités territoriales, et parfois même des intercommunalités. Il faut continuer dans le sens des orientations définies. La situation financière étant stabilisée, le développement des activités de Vigipol peut être envisagé.

Ange LE BARS, délégué de Ploubazlanec, souhaite savoir où en sont les demandes de jugement des pollueurs par l'Etat du pavillon, notamment du procès à Malte. Que faire lorsque cela se passe dans les eaux internationales ? Pierrick PERRIN répond que ce problème démontre la nécessité d'agir au niveau européen.

Jean-François MASSON, délégué de l'Île Molène, souhaite savoir si le syndicat compte porter plainte contre les armateurs pour les pertes de conteneurs en mer. Comment peut-on agir contre cela car c'est de plus en plus courant et les risques inhérents sont importants ?

Pierrick PERRIN constate que c'est une question récurrente et qui nous interpelle. En effet, il était à Brest en compagnie du Préfet maritime de l'Atlantique au moment où cinq navires différents, dont un français, ont perdu près de 180 conteneurs dans la même nuit. Il faut donc que Vigipol regarde comment remédier à ce problème. Jacques MANGOLD ajoute que cela n'est pas facile dans la situation actuelle car les statuts du Syndicat Mixte ne font mention que de « pollution marine », il faudrait donc que les pertes de conteneurs créent une pollution pour que l'on puisse agir. Jean-François MASSON rappelle également que l'on ne peut pas connaître exactement le contenu de ces conteneurs. Il y a toujours un doute. Jacques MANGOLD précise qu'il y a des propositions à faire en la matière car la législation est très floue mais aussi sur les dispositions pratiques de chargement et d'arrimage des conteneurs. Il serait possible d'instaurer un code de couleur des conteneurs permettant de repérer immédiatement ceux qui sont dangereux.

Jacques LE GUEN dit que les conteneurs de matières radioactives possèdent une balise qui permet de les repérer en cas de perte.

Jo GLÉAU, délégué de Brest, souhaite savoir où en sont les recherches de nouveaux financements.

Alain CADEC, Vice-président de Vigipol, considère que l'on doit faire attention aux financeurs sollicités car il faut que l'on reste totalement indépendants. Nous devons chercher des fonds extérieurs mais il faut rester vigilants pour ne pas se retrouver pieds et poings liés ; par exemple, en sollicitant seulement des entreprises non liées au transport maritime.

Pierrick PERRIN pense qu'il faut faire attention au risque d'instrumentalisation potentiel via des financements privés, c'est pourquoi il faudrait rechercher cet argent dans un fonds général auquel nous pourrions émarquer, fonds alimenté par une taxation systématique (avec affectation) qui nous permettrait de conserver une plus grande liberté d'action.

Patrick BOULLET rappelle qu'il y a deux boulevards de circulation maritime, la Manche et la Pointe Bretagne, d'où l'idée d'instaurer une taxe d'entrée, une sorte de péage. De plus, les autres organisations similaires à la nôtre sont prêtes à s'inscrire dans cette démarche.

Selon Patrick APPÉRE, délégué de Brest, ce sont les rencontres par secteur qui priment pour améliorer les liens avec les adhérents et l'utilité aux communes. De plus, cela permettra de recenser les compétences et d'avoir un échange réel sur ces questions. En outre, il serait intéressant d'étudier la question des statuts du syndicat pour pouvoir ester en cas de perte et/ou de pollution de conteneurs.

Pierrick PERRIN explique qu'une modification des statuts actuels est en cours pour pouvoir agir sur des domaines plus vastes. Ces nouveaux statuts sont préparés en collaboration avec la Sous-préfecture de Lannion sous l'angle administratif mais il faudrait consulter un avocat spécialisé pour l'aspect juridique. C'est pourquoi leur adoption est reportée à la prochaine assemblée générale.

NB : en ce qui concerne les portes-conteneurs, le Préfet maritime avoue lui-même n'avoir aucun moyen pour agir ; la seule chose à faire est de les récupérer à grands frais quand cela est possible.

Patrick BOULLET informe les délégués présents qu'un pôle de compétences, ou groupe de travail, va être mis en place au sein de Vigipol, et que les personnes intéressées devront laisser leurs coordonnées afin de pouvoir organiser les réunions de ces groupes de travail.

Jean-François MASSON : les CROSS n'ont plus seulement un rôle de surveillance mais aussi de régulation pour éviter les concentrations de navires dangereux en cas de mauvais temps. Ça existe déjà dans le rail et les capitaines ne s'estiment pas dépossédés.

7. CONVENTION EMDI EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL 22 :

Pierrick PERRIN laisse le soin à Patrick BOULLET de présenter le programme EMDI, dans son volet « sécurité maritime », concernant l'Arc Manche dans lequel Vigipol est en partenariat avec le Conseil général des Côtes d'Armor.

Patrick BOULLET explique que l'espace maritime de la Manche est une chance mais aussi un risque, c'est pourquoi l'Europe a souhaité que les riverains travaillent sur la sécurité maritime.

Des groupes de travail, regroupant toutes les collectivités littorales de la Manche (en Grande-Bretagne, de la Cornouaille au Devon ; en France, de la Bretagne au Nord-Pas de Calais) sont mis en place. Vigipol est le représentant du Conseil général des Côtes d'Armor au sein de ce programme. Le chef de file responsable EMDI est le Conseil régional de Haute-Normandie.

En 2007, au terme des deux années de ce programme, sera organisé un séminaire de finalisation avec les partenaires britanniques et français. Il est à noter que ce programme, ainsi que le séminaire, sont financés par une enveloppe budgétaire de l'Europe mais les contributions initiales viennent des partenaires.

Vigipol exprime toute sa potentialité en étant expert dans les démarches Interreg III B. Cela permet d'être bien placé pour les thématiques futures. Nous espérons aussi pouvoir épauler l'évolution réglementaire.

Patrick BOULLET explique que nous sommes sollicités en juin 2007 pour organiser le séminaire EMDI et accueillir nos homologues britanniques.

Ange LE BARS demande si les Îles anglo-normandes sont impliquées dans ce programme. Ce n'est pas le cas.

Pierrick PERRIN rappelle qu'une délibération doit être votée concernant la convention EMDI afin d'habiliter le Président à signer une convention de partenariat entre le Conseil général 22 et Vigipol.

Alain CADEC souhaite savoir combien cela coûte. Pierrick PERRIN explique que le temps passé et la mise à disposition de personnel par le CG 22 et Vigipol fait l'objet d'une participation financière (prise en charge des frais de personnel technique et des frais annexes). Vigipol recevra ainsi environ 12 000 € sur 3 ans. Le séminaire final doit, quant à lui, faire l'objet d'un avenant ultérieur car la convention ne porte que sur les actions hors organisation du séminaire.

Ce partenariat nous met en relation avec des partenaires britanniques et français (Région Haute-Normandie, Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, Conseil général de la Manche). Il contribuera à parfaire le tissage d'un réseau dans l'objectif est d'agir au plan législatif pour faire évoluer la réglementation à l'échelle de l'Europe.

La délégation de signature au Président pour cette convention fait l'objet d'un vote à l'unanimité des membres présents.

8. NOMINATION D'UN CONSEILLER AUPRÈS DU BUREAU :

Alain CADEC tient à présenter le prochain point : il s'agit de la délibération portant sur la signature d'une convention de prestation de service entre Vigipol et Jean-Baptiste HENRY. Il tient beaucoup à cette décision qu'il lui semble indispensable de mettre en place.

Objet de la délibération :

« Considérant que :

- le Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton « Vigipol » poursuit l'action de lutte contre les pollutions marines engagée depuis le naufrage de l'AMOCO- CADIZ en 1978.
- Que l'expérience acquise par Monsieur Jean-Baptiste HENRY détaché par l'INRA auprès du Syndicat durant ces 25 dernières années est importante et profitable pour l'action présente et à venir du Syndicat

Le comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide de confier à Monsieur Jean-Baptiste HENRY une mission de conseil auprès du bureau syndical.
- D'utiliser, en commun accord avec Monsieur HENRY, autant que de besoins ses services, étant entendu que ceux-ci sont réalisés à titre gratuit.

- De faire bénéficier Monsieur HENRY du remboursement des frais engagés dans le cadre de sa mission selon les modalités de la fonction publique territoriale.
- De le faire également bénéficier de l'assurance souscrite par le syndicat pour ses collaborateurs occasionnels. »

Alain CADEC considère que cette délibération est un minimum car Jean-Baptiste travaille depuis de nombreux mois pour Vigipol à ses propres frais, il est donc temps de formaliser cet état de fait.

La convention, ainsi que la délibération, font l'objet d'un vote à l'unanimité des membres présents.

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Pierrick PERRIN soumet au vote des délégués le projet de délibération portant modifications du tableau des effectifs de VIGIPOL comme suit :

Situation actuelle :

GRADE	POSTE	FONCTION
Attaché territorial	1	Directeur
Adjoint administratif	1	Secrétariat accueil
Agent administratif	½	Comptabilité accueil
Agent d'entretien	Temps incomplet	Entretien des locaux

Situation nouvelle :

GRADE	POSTE	FONCTION
Attaché territorial	1	Directeur
Adjoint administratif	1,5	Secrétariat et comptabilité
Agent d'entretien	Temps incomplet	Agent d'entretien

Aucune objection n'est exprimée. La délibération fait l'objet d'un vote à l'unanimité des membres présents.

10. CONVENTION VIGIPOL / COMMUNES EN ATTENTE D'ADHÉSION :

Pierrick PERRIN propose, en attendant la finalisation d'une procédure, de signer une convention de partenariat avec les communes qui sont en attente d'adhésion à Vigipol afin de les associer, conformément à leur souhait, à l'action syndicale.

Aucune objection n'est exprimée. La délibération fait l'objet d'un vote à l'unanimité des membres présents.

Pierrick PERRIN propose qu'un rapport d'activités de Vigipol soit présenté par Jacques MANGOLD lors du prochain comité syndicat. De même, il propose d'inviter l'Amiral Mérier, Préfet maritime de l'Atlantique, pour échanger avec lui sur diverses problématiques maritimes.

Chantal SIMON-GUILLOU souhaite qu'un état de tous les procès de Vigipol soit fait avec les compensations financières, les avancées juridiques correspondantes, etc. ...

À 12 h 45 l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Pierrick PERRIN.

Le secrétaire,